



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
Du 13 octobre 2021**

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Election du/de la secrétaire du conseil communal
4. Procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2021
5. Communications du bureau
6. Nomination d'un/e délégué/e suppléant/e à l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Nyon)
7. Nomination d'un/e délégué/e suppléant/e à Région de Nyon
8. Informations de la Municipalité
9. Arrêté d'imposition 2022 – préavis N° 08/2021
10. Autorisations générales pour la législature 2021-2026 – préavis N° 09/2021
11. Dépôt d'un recours contre le décompte final des péréquations en relation avec l'année 2020, comprenant notamment la cohésion sociale (facture sociale) préavis – N° 10/2021
12. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
13. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : M. BERTINAT – A. COIGNY – F. DEPERROIS – B. GAUD – F. GAVILLET
VOLLENWEIDER – A. HERNANDEZ – S. LUGINBÜHL – C. STEVENS – J. WILDBERGER –
C. ZUNDEL.

2. Assermentation

Madame Georgette MARCHAND, absente lors de l'installation des autorités, est assermentée devant le Conseil communal.

3. Election du/de la secrétaire du Conseil communal

Monsieur Thomas Chevalier est élu à l'unanimité au poste de secrétaire du conseil communal.

4. Procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2021

L'objet est accepté : 32 oui, 0 avis contraire, 2 abstentions.

5. Communications du Bureau

Le PRESIDENT :

- Communiqué les dates des séances du Conseil communal pour l'année 2022 :
 - Mercredi 16 mars à 20 heures
 - Mercredi 18 mai à 20 heures
 - Mercredi 29 juin à 18 heures 30
 - Mercredi 12 octobre à 20 heures
 - Mercredi 7 décembre à 20 heures
- Communiqué les dates d'assemblée des commissions pour l'année 2022 :
 - Lundi 28 février à 20 heures
 - Lundi 2 mai à 20 heures
 - Lundi 13 juin à 20 heures
 - Lundi 26 septembre à 20 heures
 - Lundi 21 novembre à 20 heures
- L'élection d'une commission consultative ou technique en matière de déchets est agendée au prochain conseil.
- Demande que les commissions transmettent leurs rapports dès qu'ils sont terminés pour faciliter les envois.
- La réponse concernant la pétition Meiland (traversée du village) a été envoyée au Grand Conseil ainsi qu'aux initiants. Le texte est consultable dans le PV du précédent conseil.

6. Nomination d'un/e délégué/e suppléant/e à l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Nyon)

Nomination de monsieur Jean-Pierre STREIT comme délégué suppléant à l'ORPC.

7. Nomination d'un/e délégué/e suppléant/e à Région de Nyon

Nomination de monsieur Riccardo SANSONETTI comme délégué suppléant à Région de Nyon.

8. Informations de la Municipalité

Le Syndic P-A SCHMIDT :

- Salue et souhaite la bienvenue au nom de la Municipalité à l'assemblée pour cette nouvelle législature.
- Commente la remise de la brochure produite par la Région de Nyon qui résume l'activité au sujet de la mobilité notamment au sein de notre district. Y était joint, un prospectus commercial sur le réseau VLS (Vélo libre-service) listant le maillage des communes le constituant. Dont Mies, où 3 stations sont pressenties, 2 sont installées : à la gare et à côté de l'administration communale avec 2 à 6 vélos parqués et une 3^{ème} sera proche de notre futur port. Cette activité s'inscrit dans la politique de mobilité douce du grand Genève.
- Réception d'une pétition pour la création d'un parc canin, afin que les chiens devant être tenus en laisse sur les chemins vicinaux, puissent s'ébattre en liberté. Cette proposition sera étudiée dans le nouveau plan d'aménagement communal. Le règlement communal est actuellement restrictif pour les propriétaires de chiens, pour plusieurs raisons :

Les défécations canines ont des conséquences très négatives pour l'agriculture. Les autres usagers peuvent craindre la réaction de certains chiens et propriétaires.

S. EMERY :

- Mise à jour du projet de Piscine/Patinoire et rappelle :
 - En octobre 2014 : 1^{ère} demande d'autorisation de construction d'une piscine/patinoire couverte de Terre-Sainte sur le site du collège des Rojalets. Un recours au projet à été déposée au tribunal cantonal. Le juge a demandé une étude accoustique sur tout le centre sportif.
 - Janvier 2017 : 2^{ème} demande d'autorisation.
 - Mars 2021 : gain de cause sur le projet, avec autorisation de construire sans aucune modification au projet.
 - Aujourd'hui : nouvelle recherche de financements, avec plusieurs de partenaires potentiels qui se manifestent. Des subventions cantonales sont accordées : 1,44mio à fonds perdus et 1,6mio par prêt à 0% sur 25 ans (conditions plus intéressantes qu'auparavant).
 - Tous les mandataires (architectes, ingénieurs) sont reconduits dans leurs mandats.
 - Les entreprises sont partantes pour proposer les mêmes conditions qu'auparavant pour les travaux déjà adjugés. Ceci leur évite d'être à nouveau soumises à un appel d'offres qu'elles pourraient ne pas remporter. Rien n'est signé pour le moment.
 - Nous allons tirer profit de l'expérience de la construction des piscines de Saint-Prex (même architecte) et Cossonay (même assistant maître d'ouvrage), pour optimiser la construction.
 - Début des travaux prévu au Printemps 2022, pour une durée prévisionnelle de 24 mois.
- Scolaire :
 - La fusion de l'ASCOT (Association Scolaire de Terre Sainte) et l'AJET (Association pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte) en APEJ (Association Pour l'Enfance et la Jeunesse), qui regroupe scolaire et accueil de jour, validée au mois de juin et qui sera effective au 1^{er} janvier 2022. Pour un complément d'informations voir le site ajet.ch.
 - La piscine sera construite par ARSCO SA société immobilière (plus d'informations sur arSCO.ch). Les membres du Conseil recevront une newsletter 3 à 4 fois par an. Vous pouvez vous opposer à cet envoi en vous signalant auprès d'ARSCO SA.
- Manifestations :
 - Le Cinéma sous les étoiles du 12 Septembre avec la projection du film « Intouchable », a rencontré un franc succès et sera reconduit l'année prochaine.
 - Vendredi 15 octobre, un spectacle de théâtre est programmé « ni Brel, ni Barbara » dans un camion semi-remorque, sur le parking de l'école.

S. MASCALI :

- A propos de cybersécurité après les attaques sur Rolle et Montreux :
 - Une refonte complète du système informatique a été effectuée il y a 3 ans, en changeant de prestataire et de fournisseur de logiciels.
 - Début 2020, sur le conseil de M. O. EMERY, le système a été audité quant à la sécurité : une société de hackers a procédé à deux tests : en externe et sur site pour tenter de contourner les protections. Ils n'ont pas détecté de faille significative et n'ont pas réussi à pénétrer le système. Seul le site internet de la Commune était modifiable, mais il n'y a aucune donnée sensible, s'agissant d'informations à la

population. Les mesures nécessaires ont été prises pour combler ces lacunes.

- Des procédures ont été mises en place pour la sauvegarde et le stockage des données. En cas de problème, il faudrait deux jours maximum pour la récupération des données. Nous recherchons une assurance pour couvrir les frais relatifs à cette récupération des données en cas de problème.
- Une formation de 2h a été dispensée fin septembre, au personnel pour le sensibiliser au cyber risques, elle sera reconduite.

P-A SCHMIDT (en tant que président de la Commission de sécurité de Terre Sainte) :

- La gendarmerie signale que le risque en matière de cybercriminalité augmente. Les forces de l'ordre ne sont pas encore rompus à ce risque. Pour le ministère public et la police judiciaire, il est très difficile de remonter à la source des attaques. Ce problème vise de plus en plus les petites et moyennes entreprises et administrations. Pas de problème pour le moment à Mies, mais il faut rester attentif, car le risque existe, malgré le choix de matériel de qualité, suivant les conseils des spécialistes, la formation et les rappels afin d'éviter les erreurs humaines. Nous sommes attentifs pour éviter ce problème auquel sont confrontées de plus en plus de collectivités.

C. HILFIKER :

- Annonce deux bonnes nouvelles : Suite à l'expiration du délai de recours et à la levée d'opposition, l'autorisation de construire le port est donnée. Pour le parking et le carrefour sur la route de Veytay, le délai de recours contre les travaux est expiré. La rencontre avec les mandataires respectifs pour organiser ces chantiers est prévue.
Durée des travaux : Le port environ une année, pour le parking le délai est à déterminer.

9. Arrêté d'imposition 2022 – préavis N° 08/2021

S. MASCALI commente le préavis 08/2021 proposant de garder le même taux d'imposition, soit 52 cts, car les réserves de 2020 le permettent. L'année 2021 sera bien meilleure que prévue. Les réserves disponibles pour 2022 permettent de garder ce même taux.

Le président demande la lecture du rapport :

P. MEIER se réjouit de ce taux d'impôts bas, mais il propose d'augmenter ce taux de 1 ct afin d'alléger les petites taxes qui impactent les ménages.

Le syndic répond que l'augmentation d'impôts n'aurait pas d'effet sur les taxes. Ceci est dû à l'effet néfaste de la péréquation.

J-P STREIT estime qu'il faudrait augmenter l'impôt sur les chiens et s'interroge sur le coût du travail de vidage des poubelles et de mise à disposition des sacs par rapport à la rentabilité de l'activité.

S. MASCALI répond que cette taxe annexe n'a jamais été relevée depuis 20 ans. Le calcul du coût et des revenus sera fait et rapporté lors d'un prochain conseil.

M. J. SHELDON présente le rapport de la commission des finances, qui recommande d'approuver le préavis 08/2021.

Le Syndic fait une remarque sur le rapport de la commission des finances, 3ème paragraphe, « 90.72% des charges de la commune ont été imposées », il s'agit du

montant qui est pris sur l'intégralité des recettes et non des charges. Et que seules 9.28% des recettes restent à disposition de la Municipalité pour faire face aux charges de la commune ; ce qui est très insuffisant.

Le président procède au vote :

- De maintenir le taux d'imposition à 52 cts et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2021.

L'objet est accepté par 34 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

10. Autorisations générales pour la législature 2021-2026 – préavis N° 09/2021

Le Syndic présente le préavis n°09/2021.

D. HUG présente le rapport de la commission des finances et recommande d'accepter le préavis n°09/2021.

Le président demande la lecture du rapport :

Q. JUILLERAT présente le rapport de la commission de gestion et recommande d'approuver le préavis n°09/2021.

F. BUENSOD présente le rapport de la commission des travaux et de l'urbanisme et recommande d'accepter le préavis, mais préconise, sous l'angle environnemental, une analyse critique sur le choix des établissements financiers (UBS et Crédit Suisse) auprès desquels les dépôts sont effectués.

H. JOCHAUD DU PLESSIX indique que la commission de l'environnement n'a pas pu se réunir, et ne se prononce pas.

Le président procède au vote :

- D'accorder à la Municipalité les compétences énumérées dans le préavis no. 09/2021 pour la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, année de renouvellement des autorités. *

L'objet est accepté : 33 oui, 0 avis contraire, 1 abstention.

11. Dépôt d'un recours contre le décompte final des péréquations en relation avec l'année 2020, comprenant notamment la cohésion sociale (facture sociale) préavis – N° 10/2021

Le Syndic présente le préavis n°10/2021, ainsi que le recours adressé à la cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Le président demande la lecture du rapport :

F. MARCHAL présente le rapport de la commission des finances qui recommande au conseil communal d'accepter le préavis n°10/2021 et d'autoriser la Municipalité à recourir par tout moyen de droit à l'encontre de la décision rendue par le Département des institutions et du territoire du 9 juillet 2021 portant sur le décompte final de la péréquation et de la facture sociale 2020.

Le président procède au vote :

- D'autoriser la Municipalité à recourir par tout moyen de droit à l'encontre de la décision rendue par le Département des institutions et du territoire du 9 juillet 2021 portant sur le décompte final de la péréquation et de la facture sociale de l'année 2020.

L'objet est accepté : 34 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

12. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

J-P STREIT communique que le SITSE (Services Industriels de Terre-Sainte et Environs) invite à visiter les installations. Les commissions sont convoquées le 14 Octobre.

H. JOCHAUD DU PLESSIX relaie l'information de B. GAUD, qui témoigne de la difficulté de mettre en place une collaboration transfrontalière en matière d'environnement. Il s'agit d'une lettre, adressée à madame le préfet de l'Ain, par l'association pour la sauvegarde du Léman. Un premier projet de décharge inerte le long de la route de Sauvigny a été annulé suite aux protestations. Aujourd'hui, un projet similaire se développe sur la commune de Cessy, juste de l'autre côté de la frontière, sur un ancien site de décharge d'ordures ménagères qui n'a pas été assaini. Les ordures ont été enfouies. En attente, 960 m³ de déchets vont être déposés sur cette décharge. A côté de cette décharge passe le ruisseau l'Oudar, qui se jette dans la Versoix. Celle-ci se jette en aval de la commune de Mies. Le Grand Genève et la coopération transfrontalière sont difficiles sur des thématiques telles que celles-ci. Le Syndic répond qu'il a échangé avec B. GAUD, et qu'il ne connaissait pas le sujet. Il est appelé à présider la commission des Syndics de Terre-Sainte où sera invité le Maire de Divonne. Pour le moment le projet à Sauvigny est évité. Quand il y a eu le projet d'usine d'embouteillage à Divonne, une opposition, grâce à une politique volontariste, a abouti à l'annulation du projet. Pour Cessy, le sujet est assez important pour en parler au grand Genève en tant qu'élu vice-président de la région de Nyon et délégué auprès du grand Genève pour représenter la Région de Nyon.

P. MEIER fait part de la frustration des associations du Village qui constate que toutes les manifestations ont dû être annulées à cause des réglementations anti-Covid très restrictives, à savoir la Fête du Lac, Le MAM repoussé en septembre puis reporté au printemps 2022, Mies the Meal, trop important pour être organisé dans les conditions actuelles enfin la Guinguette elle-même annulée pour les mêmes raisons, la seule manifestation restante est le traditionnel Vin Chaud de l'Avent qui aura lieu en extérieur le jeudi 9 décembre.

Le Syndic salue les actions des associations au nom de la Municipalité et souligne l'importance de leur activité au sein de notre commune. Il félicite et remercie encore les associations pour les belles fêtes à venir et émet le souhait que l'interruption imposée par la COVID ne mette pas fin à leurs actions, si tôt que cela sera à nouveau possible.

Le président lit le rapport de F. GAVILLET-VOLLENVEIDER, déléguée au conseil intercommunal de l'ORPC :

- 4 préavis ont été acceptés, soit :
 1. l'autorisation de plaider accordée au CoDir,
 2. les compétences en matière de dépenses extrabudgétaires
 3. la rétribution du conseil intercommunal, du CoDir et de la Secrétaire
 4. Le budget 2022 auquel des amendements ont été apportés concernant les rubriques de comptabilisation, sans modification du montant total.

- Il a été également discuté la stratégie de remplacement des véhicules et machines, dont certains ont près de 50 ans.
- La sécurité cybernétique a été abordée. Le site a subi une attaque.
- La sécurité de certains abris PC communaux ne semble plus remplir les normes AEAI, surtout en ce qui concerne les incendies. Un état des lieux sera organisé dans le district.
- Pour information et dans le contexte de la Pandémie Covid 20'288 jours de service ont été effectués entre octobre 2020 et août 2021, par la protection civile, dans le district de Nyon. Principalement dans les EMS, Hôpitaux, établissements sociaux éducatifs, centres de dépistage et de vaccination.

13. Divers et propositions individuelles

E. FLEURY demande si le PV de la séance d'assermentation du 26 mai 2021 a été distribué.

Le président indique que la secrétaire communale l'a fait et l'a transmis au bureau. Il a été fait aussi un PV d'installation des autorités qui peut être transmis.

E. FLEURY demande la hauteur réglementaire des haies.

Le syndic répond que d'après le code rural c'est 2m, il y a une tolérance pour les haies qui séparent des parcelles privées. La commune n'intervient que lorsqu'il s'agit d'une parcelle touchant le domaine public, par des lettres demandant la taille, quand il y a un impact sur la circulation routière ou piétonne.

E FLEURY questionne la position de la municipalité sur la situation de l'union sportive Terre-sainte, section football qui est en difficulté.

Le syndic répond que l'USTS (Union Sportive de Terre Sainte) est une association dans laquelle la commune n'est pas membre. Régulièrement invitée dans les manifestations, elle verse, une subvention, à travers le pot commun qui réunit les communes de Terre-sainte. Nous savons qu'il y a eu des difficultés dans l'association et qu'elle doit renouveler son comité, le président a donné sa démission, 2 candidatures d'équipes devaient être présentées devant l'assemblée générale pour être élues. Elles ont été reçues par l'assemblée des syndicats pour connaître l'organisation : celle-ci a émis le souhait que ces équipes puissent collaborer à la vue du grand succès que L'USTS a connu en terme de participation, près de 1000 adhérents. On constate que lors des assemblées générales, il n'y a que 50 personnes qui participent. Enfin la covid a empêché la tenue de l'assemblée générale. Nous souhaitons qu'elle puisse avoir lieu, pour le moment les efforts de rapprochement n'auraient pas abouties. Il faut comprendre qu'une collectivité telle que Mies, ne peut pas prendre position pour ou contre des candidats dans une association aussi importante pour notre jeunesse. Nous travaillerons avec la future équipe élue, par cette association, comme nous l'avons fait avec l'actuel comité, dans les conditions les plus sereines possibles.

E. FLEURY demande à savoir si les communes qui donnent les subventions peuvent faire pression, pour organiser une assemblée générale extraordinaire, malgré l'absence d'assemblée, un comité démissionnaire et que certains ne font plus leur travail par perte d'intérêt ou de volonté, et éviter la catastrophe.

Le Syndic répond que cela a déjà été fait et rappelle que chaque membre peut exiger que l'assemblée générale ait lieu, mais il faut que le quorum puisse être atteint.

E. FLEURY : D'après les statuts, il faut que 270 membres fassent la demande, c'est impossible, serait-il possible d'intervenir au niveau du comité ?

Le Syndic répond qu'il n'est pas certain que cette information soit exacte, mais que les Syndics des communes s'en sont préoccupés à travers les commissions des sports. La situation ne peut pas perdurer, même si l'intérim est assuré par l'ancien comité.

E. FLEURY demande qui contrôle les parkings limités à 3 heures, à quelle fréquence ? Le Syndic répond que ce sont les ASP (Assistant de Sécurité Publique), on ne peut pas avoir de contrôle continu. Ils sont sporadiques. Un budget est alloué pour assumer le contrôle des parkings. Les nombreuses réclamations sur les amendes en prouvent l'existence de ses contrôles. Les ASP ont le droit d'amender sur la route du Lac et le feront. La gendarmerie en a la compétence. La douane, même si ce n'est pas sa vocation, est aussi assermentée pour sanctionner des infractions à LCR (Loi fédérale sur la circulation routière), ainsi que SDS (Service De Sécurité SA).

P. ENGELBERTS : Swisscom met une antenne de téléphonie à l'enquête et s'attend à une polémique. Il demande la position de la commune et sa gestion de la contestation.

Le Syndic répond que la Municipalité a une politique attentiste, et que la Commune a toujours résisté, dans la limite de ses capacités et compétences. Rien n'est dit quant à l'installation d'antenne pour le moment.

C. HILFIKER explique que l'antenne est à l'enquête suite à plusieurs projets :

- Projet 1 : augmentation de puissance sur antenne existante sur le bâtiment de la voirie.
- Puisque cette augmentation aurait induit une situation non-satisfaisante pour les employés travaillant dans ce local, la Municipalité a demandé à la mettre ailleurs. Un accord a été obtenu avec Swisscom pour que la future antenne soit placée sur un des 4 mats du Tennis, afin de l'éloigner au maximum des bâtiments sensibles et habitations. Nous faisons face à un dilemme pour la 5G : des personnes qui en ont peur, mais qui signalent également un très mauvais réseau. On attend la fin du délai d'opposition et on s'acheminera vers une information aux opposants au projet.

A. BAERTSCHI : il y a 20 ans, pour la 3g, l'antenne n'a pas été faite. Il faut avoir les bons arguments juridiques et des alternatives, notamment la fibre optique. Une réflexion peut être menée là-dessus, plutôt que subir les inondations d'ondes.

Le président demande combien il y a d'antennes sur la commune.

C. HILFIKER : 2 Swisscom, 1 Sunrise, aucune Salt (elle est sur Versoix)

Le Syndic demande un état de la situation de la fibre Swisscom pour les nouveaux membres du conseil.

C. HILFIKER : il y a 3 ans, Swisscom a fait diminuer la distance entre les habitations et la fibre optique par le tirage de fibre optique vers des chambres existantes le long des routes.

J-V. DE SAUSSURE demande s'il est prévu d'avoir une station d'e-bike à la gare de Coppet, avec les suppressions de trains fréquentes, elle devient nécessaire.

Le syndic répond que c'est prévu à la gare de Coppet, si ce n'est pas déjà fait, c'est imminent. La personne en charge de la mobilité à la Région est le Syndic de Coppet.

J-V. DE SAUSSURE demande s'il est possible d'évaluer la création d'un plan énergie et climat communal.

Le Syndic répond que des réflexions ont déjà eu lieu et qu'une réponse ultérieure sera donnée dès que le responsable sera présent.

La parole n'est plus demandée, le Secrétaire procède à la lecture de l'**extrait de PV qui est accepté par 34 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 22h10.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire



Thomas Chevalier